

**PROVINCE DE QUÉBEC ... TÉMISCAMINGUE  
MUNICIPALITÉ RÉGIONALE DE COMTÉ DE TÉMISCAMINGUE**

**19 AOÛT 2015**

**PROCÈS-VERBAL** de la **SÉANCE ORDINAIRE** du conseil de la Municipalité régionale de comté de Témiscamingue, tenue selon la loi, au bureau de la MRC de Témiscamingue, 21, rue Notre-Dame-de-Lourdes à Ville-Marie, le **MERCREDI 19 AOÛT 2015, à 19 h (7 h pm)**, à laquelle :

**SONT PRÉSENTS :**

M<sup>me</sup> Lyna Pine , mairesse d'Angliers  
M. Jean-Yves Parent , maire de Duhamel-Ouest  
M. André Pâquet , maire de Fugèreville  
M. Maurice Laverdière , maire de Guérin  
M. Norman Young , maire de Kipawa  
M<sup>me</sup> Isabelle Morin , mairesse de Laforce  
M. Daniel Barrette , maire de Laverlochère  
et préfet suppléant de la MRCT  
M. Simon Gélinas , maire de Lorrainville  
M. Éric Dubuque , maire de Moffet  
M. Denis Paquet , maire de Nédélec  
M. Alain Flageol , maire de Notre-Dame-du-Nord  
M. Jocelyn Aylwin , maire de Rémigny  
M. Donald Alarie , maire de Saint-Bruno-de-Guigues  
M. Mario Drouin , maire de Saint-Édouard-de-Fabre  
M<sup>me</sup> Édith Lafond , mairesse de Saint-Eugène-de-Guigues  
M. Bruno Boyer , maire de la Ville de Belleterre  
M<sup>me</sup> Nicole Rochon , mairesse de la Ville de Témiscaming  
M. Bernard Flébus , maire de la Ville de Ville-Marie

**TOUS CONSEILLERS FORMANT QUORUM, AINSI QUE :**

M<sup>me</sup> Patricia Noël, présidente du Comité municipal de Laniel  
et représentante du territoire non organisé

**SOUS LA PRÉSIDENTE DE :**

M. Arnaud Warolin, préfet de la MRCT

**SONT ABSENTS :**

M. Luc Lalonde , maire de Béarn  
M. Michel Duval , maire de Latulipe-et-Gaboury

**SONT ÉGALEMENT PRÉSENTS :**

M. Daniel Dufault , coordonnateur au service d'aménagement  
M<sup>me</sup> Katy Pellerin , directrice du Centre de valorisation et responsable  
de la gestion des matières résiduelles  
M. Tomy Boucher , directeur général adjoint – secrétaire-trésorier adjoint  
M<sup>me</sup> Lyne Gironne , directrice générale – secrétaire-trésorière

**N. B. :** Le conseil des maires s'est réuni en caucus (réunion privée)  
de 19 h à 19 h 30.

## **Ouverture de la séance ordinaire publique à 19 h 30 et adoption de l'ordre du jour.**

### **08-15-348**

Il est proposé par M. Bernard Flébus  
appuyé par M. Bruno Boyer  
et résolu unanimement

- ❖ Que l'ordre du jour soit adopté tel que rédigé;
- ❖ Que l'article « Affaires nouvelles » demeure ouvert jusqu'à la fin de la séance.

### **Mot du préfet**

M. Warolin souhaite une bonne rentrée à tous, la période des vacances estivales étant terminée pour plusieurs. Il rappelle l'importance de passer à l'action dans plusieurs dossiers, les élus étant à leur mi-mandat.

Le préfet poursuit son allocution en annonçant son intention d'amorcer, dès cet automne, une tournée du territoire, pour aller à la rencontre des citoyens et des élus afin d'aller prendre le « pouls » auprès de la population de chacune des municipalités. Cette tournée viserait entre autres, à connaître l'avis du milieu sur deux enjeux majeurs pour le territoire de la MRC de Témiscamingue, auxquels l'on ne peut dissocier le défi lié à la démographie. M. Warolin invite donc les élus, conseillers municipaux et citoyens à venir le rencontrer lors de cette tournée, dont les dates seront publiées au cours des prochaines semaines.

### **08-15-349**

## **Adoption du procès-verbal de la séance ordinaire du 17 juin 2015.**

Le procès-verbal de la séance ordinaire du 17 juin 2015 ayant été remis ou transmis par courriel à tous les conseillers.

Il est proposé par M. Maurice Laverdière  
appuyé par M. Mario Drouin  
et résolu unanimement

- ❖ Que ledit procès-verbal soit adopté et signé tel que rédigé, tout comme s'il avait été lu.

### **08-15-350**

## **Période de questions de l'assistance (CM, art. 150).**

### **1<sup>re</sup> partie**

Des questions en lien avec les infrastructures sportives municipales et d'un regroupement des municipalités furent posées par l'assistance.

### **08-15-351**

## **Office municipal d'habitation (OMH) – État de situation.**

### **Mise en situation**

En mars dernier, la haute direction de la SHQ informait le réseau du Regroupement des Offices d'habitation du Québec (ROHQ) que le nombre d'organismes étant responsables de l'administration du programme HLM était appelé à être réduit. Lors de cette rencontre, des analyses préliminaires ont été présentées sur la base de la réorganisation de la gestion par MRC. Toutefois, les hauts dirigeants de la SHQ se sont montrés ouverts à explorer des propositions de réorganisation qui pourraient laisser place à des modulations et à des structures qui ne seraient pas uniformes, selon les différents contextes régionaux.

Le ROHQ est conscient de la volonté gouvernementale de réduire les structures administratives et ne prévoit pas s'y opposer. Il préconise une approche qui permettrait aux Offices de proposer des modes de mise en commun des compétences, en se basant sur un ancrage territorial, permettant d'assurer plus efficacement et équitablement l'administration des programmes sociaux d'habitation. En mots clairs, le Regroupement des Offices d'habitation par MRC n'est pas l'objectif ultime de la démarche. C'est un des modèles qui pourrait émerger des différentes propositions de réorganisation émanant de la concertation en région qui s'opéreraient une fois que les orientations gouvernementales seront préconisées, selon le ROHQ.

Ce que le gouvernement souhaite :

1. Réduire le nombre d'Offices d'habitation dans la perspective d'un arrimage avec la gouvernance de proximité qu'il confie aux MRC.
2. Structurer l'administration du réseau à partir d'effectifs à temps complet.

Le gouvernement propose donc la consolidation des structures du réseau et selon le ROHQ, il y a là deux enjeux.

1. Le premier est celui de l'autonomie, quelle est la structure de gestion qui permettra aux organismes du ROHQ d'être plus autonomes dans leurs opérations de gestion et de baser leur relation avec la SHQ davantage en fonction de la mesure de résultats que sur la description des processus (plus d'efficacité et d'efficience puisque moins de paperasse).
2. Le deuxième enjeu concerne la gouvernance territoriale. Quelle est l'échelle la plus optimale pour organiser la gestion des immeubles et assurer un service accessible et de qualité aux résidents et aux citoyens.

À l'occasion du congrès annuel du ROHQ, le ministre Moreau, dans son discours a été catégorique quant à la volonté de son gouvernement de rationaliser le nombre de structures impliquées dans la gestion des programmes de logements, il a cependant démontré une ouverture à ne pas imposer une solution ou une structure unique à l'ensemble des régions du Québec.

Au final, la révision des structures devrait permettre :

1. D'améliorer la cohésion dans la planification, la gestion et les ressources en logement social;
2. Mutualiser les compétences pour renforcer l'expertise afin d'assurer :
  - a. La pérennité du parc immobilier social et communautaire;
  - b. L'optimisation des investissements publics.
3. Assurer l'équité dans l'accessibilité des demandeurs et l'attribution des aides personnalisées et des logements sociaux et abordables;
4. Mettre en place des structures autonomes pouvant coordonner une gouvernance stratégique territoriale permettant le transfert de compétences sur la base de contrats d'objectifs avec la SHQ.

Autre facteur à considérer ce sont les conséquences de la fin du financement des HLM par le gouvernement fédéral à partir de 2015. À terme, c'est 1,4 milliard de dollars que le gouvernement du Québec devra combler s'il souhaite maintenir la vocation sociale des HLM existants. Ce contexte forcera les Offices à changer leur stratégie de financement.

### **Enjeux pour le Témiscamingue**

Au Témiscamingue on retrouve quatre OMH :

- Lorrainville : 13 logements
- Saint-Bruno-de-Guigues : 15 logements
- Ville-Marie : 50 logements
- Témiscaming : 30 logements

Les OMH de Lorrainville, Saint-Bruno-de-Guigues et Ville-Marie se partagent la même direction générale.

Pour le Témiscamingue, peu importe le scénario retenu, le risque qu'il y ait des mécontents est présent. Présentement on parle beaucoup d'un possible regroupement avec Rouyn-Noranda, ce qui risque d'entraîner une perte au niveau de la gouvernance locale de ces institutions de même qu'une perte d'expertise.

Un regroupement par MRC serait plus avantageux pour notre MRC, mais l'OMH de Témiscaming risque de se sentir lésé. Pour eux, le regroupement avec le reste du Témiscamingue, ou Rouyn-Noranda, occasionne une perte quand même de leur centre de décision et de leur expertise.

En conséquence,

Il est proposé par M. Jean-Yves Parent  
appuyé par M<sup>me</sup> Isabelle Morin  
et résolu unanimement

- ❖ D'exiger du gouvernement qu'il tienne compte des réalités du Témiscamingue, en l'occurrence, les réalités linguistiques et culturelles, sociales et géographiques, qui diffèrent entre Témiscaming et le reste de la MRC, dans son analyse concernant la réorganisation des OMH;
- ❖ Qu'en tenant compte de ces réalités, le gouvernement prévoit le maintien des centres décisionnels en lien avec la gestion des OMH au Témiscamingue;
- ❖ De laisser l'opportunité au territoire de MRC de définir leur propre modèle de gestion basé sur l'efficience, l'efficacité et la proximité avec la clientèle;
- ❖ De laisser aux municipalités le choix de convenir du meilleur modèle de gestion des OMH au Témiscamingue.

En conclusion, c'est un dossier qui demandera, au cours des prochaines semaines, un certain niveau de vigilance et de capacité à se concerter, dans notre MRC, pour défendre la structure territoriale, qui sera la mieux, à même de répondre aux besoins et à la clientèle témiscamienne. M. Bernard Flébus convoquera les municipalités concernées pour une rencontre dans les meilleurs délais.

### **Adoption des états financiers 2014 (MRCT).**

#### **08-15-352**

**Considérant** la présentation au comité administratif le 10 juin 2015 et le dépôt au conseil des maires le 17 juin 2015 des états financiers 2014 de la MRCT incluant la section « territoires non organisés » préparés par « Champagne, Bellehumeur, Guimond, inc., comptables généraux licenciés »;

Il est proposé par M. Bruno Boyer  
appuyé par M. Bernard Flébus  
et résolu unanimement

- ❖ D'adopter les états financiers (dépôt) de la MRCT au 31 décembre 2014 et transmettre copie au ministère des Affaires municipales (MAMOT) conformément à la loi.

#### **08-15-353**

### **Adoption du projet de la politique de communication de la MRC de Témiscamingue.**

#### **Mise en situation**

Lors de la séance du conseil des maires du 18 mars 2015, M. Tomy Boucher, directeur général adjoint, présenta le projet d'une politique de communication pour la MRC de Témiscamingue.

Au terme de la présentation, messieurs Bernard Flébus et André Pâquet manifestèrent leur malaise par la mise en place d'une telle politique, notamment au point 8.2 « *Déclaration des membres du conseil* ».

Les élus souhaitant participer à la mise en place d'une telle politique, il fut alors adopté que le GAMME travaille sur ce projet de politique, afin d'établir les objectifs et son mode de fonctionnement, et ce, pour une recommandation d'adoption, auprès du conseil des maires;

**Considérant** le besoin pour la MRC de Témiscamingue de mieux encadrer ses communications avec ses différents publics, besoin qui émane principalement de l'interne;

**Considérant** qu'après analyse de différentes politiques de communications municipales à travers le Québec, il fut convenu d'étendre la politique aux employés et aux élus;

**Considérant** que la MRC de Témiscamingue déposa une première ébauche de sa politique de communication, et de son guide de gestion des activités de communication, le 18 mars 2015;

**Considérant** que le Comité de travail du GAMME révisa ces documents lors de sa rencontre du 24 avril dernier;

**Considérant** que les changements convenus, par le Comité de travail du GAMME, à la politique de communication furent présentés au comité de travail du GAMME et approuvés par ce dernier le 10 juillet dernier;

Il est proposé par M<sup>me</sup> Nicole Rochon  
appuyé par M<sup>me</sup> Édith Lafond  
et résolu unanimement

- ❖ D'approuver et d'adopter la politique de communication et le guide de gestion des activités de communication tel que présenté et déposé en date du 19 août 2015;
- ❖ Qu'une copie de cette politique soit jointe à la présente résolution, pour en faire partie intégrante, comme si réitéré au long.

#### **08-15-354**

#### **Programme d'aménagement durable des forêts (PADF) 2015-2018.**

Le 21 juillet 2015, le ministère des Forêts, de la Faune et des Parcs (MFFP) a annoncé le lancement du Programme d'aménagement durable des forêts (PADF). Ce programme est d'une durée de trois ans<sup>1</sup>. Il se termine le 31 mars 2018. Le budget pour l'Abitibi-Témiscamingue est de 675 000 \$ pour l'année 2015-2016. De ce montant, 30 % (202 500 \$) est réservé au fonctionnement des Tables GIR<sup>2</sup>, le reste (472 500 \$) est disponible pour subventionner des projets forestiers ou de voirie. La part réservée à chaque MRC doit être discutée entre les MRC et le MFFP.

C'est chaque MRC qui recevra et accordera les subventions pour les projets forestiers et de voirie<sup>3</sup>, comme ça se faisait dans le Programme de développement régional et forestier (ancien programme volet 2). Il y aura donc éventuellement une entente à signer entre les cinq MRC de la région et le MFFP. Le programme ne prévoit aucun montant pour l'administration (5 % à 8 % dans l'ancien programme volet 2), sauf pour la préparation du rapport annuel et les états financiers vérifiés. La liste des projets admissibles sera plus restreinte.

Les projets subventionnables sont les suivants :

- Travaux sylvicoles sur lots intramunicipaux ou en forêt privée;
- Construction ou réparation de ponts, ponceaux et chemins forestiers (en terre publique).

Sont exclus :

- Les projets récurrents (comme le projet de déprédation du castor et d'installation de protecteurs de ponceaux) et les projets qui s'étalent sur plusieurs années;
- Les travaux d'entretien, comme le nivelage d'un chemin forestier;
- Les projets récréatifs (campings, sentiers de VTT et de motoneige).

---

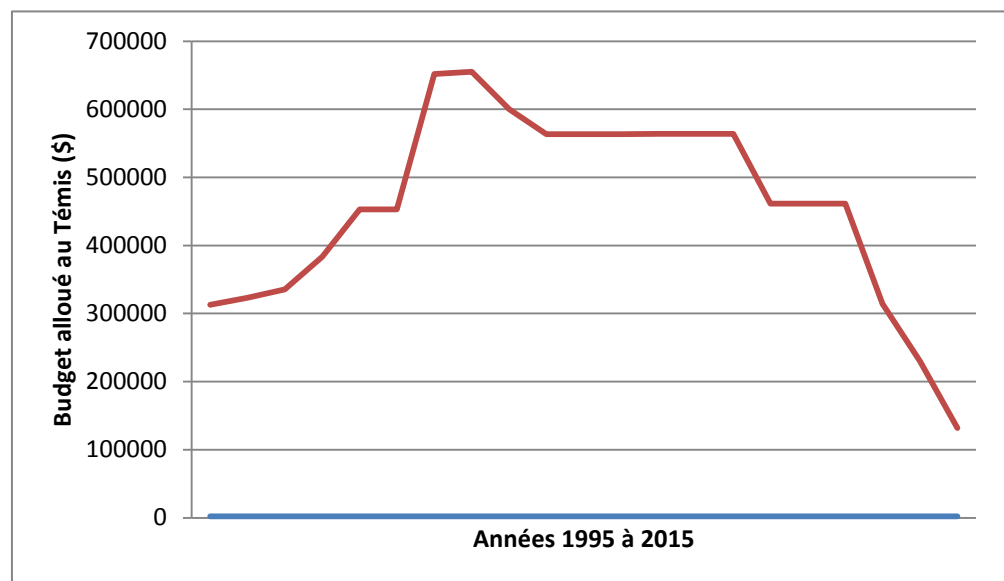
<sup>1</sup> Les sommes non dépensées au 31 mars 2016 pourront donc être reportées à l'année suivante.

<sup>2</sup> En 2014-2015, la MRC a reçu du MFFP, 14 000 \$ pour le fonctionnement de la Table GIR.

<sup>3</sup> Les formulaires pour les demandes de subventions ne seront disponibles que lorsque les MRC et le MFFP auront conclu une entente. Les promoteurs et organismes qui présentaient des projets dans l'ancien programme « volet 2 » recevront l'information sur ce nouveau programme. Le tout sera disponible sur le site Internet de la MRC.

## L'ancien programme volet 2

Le Programme de développement régional et forestier (ancien programme volet 2) a été lancé en avril 1995 avec un budget de 295 818 \$ pour le Témiscamingue. Les premières années, il était financé à 100 % par les droits de coupe payés par les compagnies forestières et était géré par le ministère des Ressources naturelles. En 2004, le programme a été décentralisé aux MRC. Ci-dessous, l'évolution du budget alloué au Témiscamingue.



En 2014-2015, le budget de 228 160 \$ a permis de subventionner 37 projets. Il reste une centaine de projets en attente qui nécessiterait 2 M\$. Il était prévu que l'ancien programme volet 2 se terminait le 31 mars 2015. Le lancement du programme PADF est donc une bonne nouvelle.

## 08-15-355

### Projet de chaufferies collectives à la biomasse.

#### Mise en contexte

Suite à l'annonce par le gouvernement fédéral et la Fédération canadienne des municipalités (FCM), en juin 2015, d'un octroi d'une subvention de 195 169 \$ et d'un prêt de 975 843 \$ du Fonds municipal vert (FMV) à la MRC de Matapédia, afin de financer des systèmes de chauffage collectif à la biomasse, qui desserviront trois municipalités de cette MRC ainsi qu'une autre, au parc régional de Val-d'Irène.

Au financement du FMV s'ajoute une subvention de 799 321 \$ du ministère de l'Énergie et des Ressources naturelles du Québec, octroyée dans le cadre de son programme de biomasse forestière résiduelle.

Le Fonds municipal vert offre tout un éventail de ressources et de services conçus spécialement pour répondre aux besoins des gouvernements municipaux en matière de développement durable.

Cette information a été transmise à l'ensemble des municipalités du Témiscamingue. La Ville de Témiscaming a démontré un intérêt afin qu'un dossier soit documenté au niveau de la MRC pour dépôt d'une demande collective auprès du Fonds municipal vert.

Il est proposé par M. Bernard Flébus  
appuyé par M. Maurice Laverdière  
et résolu unanimement

- ❖ De mandater la MRC de Témiscamingue pour la préparation d'un dossier à portée collective avec les municipalités locales intéressées par un projet de chaufferies à la biomasse forestière.

**08-15-356**

**Suivi – Comité administratif de la MRCT.**

Le conseil des maires prend acte du projet du procès-verbal de la réunion du 5 août 2015 du comité administratif ayant été transmis par courriel aux élus le 10 août 2015.

En lien avec le projet de campagne de sensibilisation en GMR, M<sup>me</sup> Rochon souligne l'importance que des capsules vidéos soient produites en anglais pour sensibiliser une partie de la population anglophone.

M. Drouin demande si, suite à l'adoption de la résolution demandant une correction de la décision 367374 de la CPTAQ, concernant les îlots déstructurés, de nouvelles demandes devront être déposées à nouveau; oui, le processus est à refaire, les prochaines demandes seront analysées en fonction de la décision révisée, si tel est le cas.

**08-15-357**

**Gestion des matières résiduelles – Rapport d'activités.**

Le conseil des maires prend acte du rapport d'activités faisant état de l'évolution mensuelle des coûts et des volumes du recyclage, des déchets et du compostage à l'Écocentre ainsi que le tableau sur les poids de déchets par municipalité.

**08-15-358**

**Projet incinérateur – Recommandation du comité administratif.**

Mise en contexte

Lors du conseil des maires du 17 juin 2015, les élus, par la résolution n° 06-15-298, ont voté majoritairement :

- ❖ Que le conseil des maires autorise la préparation des plans préliminaires et devis pour la construction des bâtiments et des équipements d'incinération, et ce, qu'importe le site qui reste à être déterminé;
- ❖ De réaliser une étude sur le potentiel énergétique pour déterminer le coût et le volume garanti en termes d'eau chaude produit par un incinérateur à déchets, et ce, conditionnel à un intérêt manifeste d'un tiers à acquérir cette énergie.

Suite à cette séance du conseil, les potentiels industriels intéressés ont indiqué à la MRC de Témiscamingue leur retrait du projet d'incinérateur. Cette situation donne une orientation spécifique au dossier, alors que l'actuel site du Centre de valorisation de Saint-Édouard-de-Fabre devient l'emplacement à préconiser pour l'implantation d'un incinérateur.



**Considérant** que pour l'instant, il demeure difficile d'établir les besoins en matière d'installation de la dalle de béton, de la bâtisse, de la fosse, des installations électriques, des installations périphériques, de l'agrandissement de la bâtisse et de plusieurs autres éléments à tenir compte, et ce, sans connaître le choix des équipements et le procédé d'incinération des déchets ultimes qui sera mis en place;

**Considérant** la recommandation du comité administratif du 5 août dernier :

Il est proposé par M. André Pâquet  
appuyé par M. Donald Alarie  
et résolu unanimement

- ❖ De lancer un premier appel d'offres (devis axé sur la performance) : sur la technologie d'incinération, de traitement et du procédé devrait avoir lieu, en tenant compte de divers paramètres. Dans cet appel d'offres, les fournisseurs devront indiquer leurs besoins pour l'installation de leurs équipements, tels que les besoins en électricité, en termes d'entreposage, de fosse, etc. Une étude, aux frais des fournisseurs, devra aussi être réalisée, afin de valider si les installations répondront à ceux de leurs équipements.

Avec ce premier appel d'offres, la MRC de Témiscamingue sera en mesure d'établir le coût associé à l'installation et au procédé utilisé. En plus de définir plus clairement le procédé utilisé, la garantie de performance, le modèle d'affaires, les coûts d'opération et le coût à la tonne seront également précisés, et ce, suite à ce premier appel d'offres;

- ❖ De produire un 2<sup>e</sup> appel d'offres : une fois le fournisseur choisi, il sera plus simple d'aller en appel d'offres pour les plans et devis, en ce qui a trait aux bâtiments et l'ingénierie civile; les spécifications concernant l'incinérateur étant ainsi connues;
- ❖ De réaliser une étude sur le potentiel énergétique pour déterminer le coût et le volume garanti en termes d'énergie produit par un incinérateur à déchets;
- ❖ De procéder à l'embauche d'une ressource externe afin de soutenir la direction dans l'élaboration de ces devis.

#### 08-15-359

#### **Appel d'offres n° 09-2015 concernant le projet des entrées territoriales – Dépôt des soumissions le 17 août 2015.**

**Considérant** l'appel d'offres public « SEAO » fut autorisé par le conseil des maires le 17 juin 2015, sous la résolution n° 06-15-307, pour la réalisation des entrées de territoire, selon deux options, soit pour la réalisation de quatre entrées de territoire ou de trois;

**Considérant** la soumission reçue et jugée conforme au devis de soumission du 23 juillet 2015;

**Considérant** que l'entreprise « Installation Média-Pub » a obtenu une note supérieure à 70 pour être admissible;

**Considérant** que l'entreprise « Installation Média-Pub » a déposé deux offres de services :

- Option 4 entrées : 109 088,28 \$ (taxes incluses) (94 880 \$);
- Option 3 entrées : 90 600,30 \$ (taxes incluses) (78 800 \$);

Il est proposé par M. Bernard Flébus  
appuyé par M. Daniel Barrette  
et résolu unanimement

- ❖ Que la MRC de Témiscamingue octroie à « Installations Média-Pub » le contrat de services professionnels, selon l'option de quatre entrées de territoire, au coût 109 088,28 \$ taxes incluses, conformément aux spécifications du cahier de charges du 23 juillet 2015, de même qu'à la soumission du fournisseur.

Le préambule ci-dessus fait partie intégrante de la présente résolution. Le préfet et la directrice générale – secrétaire-trésorière sont par les présentes autorisés à signer, pour et au nom de la MRC de Témiscamingue, les documents nécessaires à cette fin.

Le devis de soumission, la soumission reçue ainsi que la présente résolution tiennent lieu de contrat entre Installations Média-Pub et la MRC de Témiscamingue.

#### 08-15-360

#### **Projet du système de communication en incendie – État de situation.**

---

**Considérant** la résolution n° 05-08-208, adoptée le 21 mai 2008, octroyant le mandat à l'entreprise Radio-Com JBM de fournir et d'installer les équipements radios nécessaires, pour permettre une communication efficiente et efficace entre les différents services incendie, de même que le CAUAT;

**Considérant** que cette résolution visait à combler un besoin bien réel à cette époque et toujours bien présent, pour ainsi avoir un lien direct et rapide avec chaque véhicule incendie, entre eux ainsi qu'avec le CAUAT;

**Considérant** la résolution n° 03-14-130, adoptée le 19 mars 2014, exigeant auprès du fournisseur, la mise en service intégrale du réseau de communication, incluant l'installation des infrastructures et des équipements nécessaires, au plus tard le 15 septembre 2014;

**Considérant** qu'en date du 19 août 2015, le projet de système de communication radio entre les véhicules incendie et le CAUAT n'est toujours pas opérationnel, malgré des relances auprès du fournisseur;

**Considérant** que le besoin de communication entre les services incendie entre eux, et les services incendie avec le CAUAT, ne sont toujours pas comblés et que ce dossier doit être réglé rapidement, après une attente de plus de sept ans;

Il est proposé par M. Bernard Flébus  
appuyé par M. Bruno Boyer  
et résolu unanimement

- ❖ D'autoriser la MRC à retourner en appel d'offres sur invitation, afin de doter nos services incendie d'un système de communication efficace et efficient, leur permettant de communiquer entre eux, de même qu'avec le CAUAT, selon un échéancier de réalisation de très court terme.

#### 08-15-361

#### **Comité municipal de Laniel – Autorisation pour octroi d'un contrat suite à l'appel d'offres n° 2015-06-004 concernant des travaux de surface de roulement pour le chemin de la Baie McAdam.**

---

**Considérant** que le Comité municipal de Laniel a demandé des soumissions concernant des travaux de surface de roulement pour le chemin de la Baie McAdam;

**Considérant** que l'entreprise « Transport Christian Durand » a obtenu le prix le plus bas;

Il est proposé par M. Simon Gélinas  
appuyé par M. Maurice Laverdière  
et résolu unanimement

- ❖ Que la MRC de Témiscamingue approuve l'octroi du contrat à l'entreprise « Transport Christian Durand », au coût de 75 883,50 \$ (taxes incluses).

#### 08-15-362

#### **Programme de crédit de taxes – Point d'information.**

---

##### Mise en situation

Au cours des dernières semaines, plusieurs sorties médiatiques ont mis en lumière des municipalités ayant mis en place des programmes de crédits de taxes municipales, qui ne respecteraient pas le cadre légal de la loi. La *Loi sur l'aménagement et l'urbanisme* permet aux municipalités d'accorder des crédits seulement pour revitaliser des secteurs, où la majorité des bâtiments ont été construits depuis au moins 20 ans. Les nouveaux ensembles résidentiels se trouvent ainsi exclus.

Le sous-ministre du MAMOT, M. Sylvain Boucher, a précisé que le but d'un tel programme n'est pas de développer des secteurs non construits, mais plutôt de donner un nouveau souffle à un secteur existant.

Quatre pouvoirs sont octroyés aux municipalités, pour donner des crédits de taxes pour le résidentiel :

- En vertu des articles 85.2 et suivants de la *Loi sur l'aménagement et l'urbanisme* (programme de revitalisation d'un secteur ancien);
- En vertu de l'article 91 de la *Loi sur les compétences municipales* (aide aux pauvres);
- En vertu de l'article 92 de la *Loi sur les compétences municipales* (aide aux artistes);
- En vertu de l'article 90 de la *Loi sur les compétences municipales* (dans les autres domaines de juridiction municipale). C'est cet article que Notre-Dame-du-Nord a utilisé pour donner un crédit de taxes aux nouvelles résidences équipées d'un détecteur de monoxyde de carbone, d'un détecteur de fumée relié au filage électrique de la maison, etc.

## **Conservation du patrimoine agricole au Témiscamingue.**

**08-15-363**

**Considérant** que le territoire de la MRC de Témiscamingue est constitué à plus de 7 % de terres agricoles et que les sols arables constituent une richesse importante de notre MRC et de nos municipalités;

**Considérant** que la population agricole de notre MRC est active et permet de garder certains commerces et services en région et contribue au dynamisme des milieux ruraux;

**Considérant** l'importance d'avoir une relève entrepreneuriale pour les entreprises agricoles de la région et que les politiques gouvernementales d'aide à l'établissement en agriculture doivent assurer le maintien du nombre de fermes familiales au Québec, dans un souci d'occuper dynamiquement le territoire;

**Considérant** qu'un des principaux freins à l'établissement des jeunes en agriculture est la valeur élevée des actifs agricoles ainsi que l'écart grandissant entre la valeur marchande et économique des fermes et que cet écart est de plus en plus exacerbé par la spéculation qui se fait sur la valeur des terres agricoles;

**Considérant** que le secteur agricole est un joueur très important pour l'économie et l'occupation du territoire du Témiscamingue;

**Considérant** que nous souhaitons un modèle d'agriculture, qui bénéficie aux intérêts de la relève agricole et des fermes familiales actuelles, de notre MRC et, conséquemment, aux intérêts de la communauté;

**Considérant** qu'un bassin suffisant de jeunes relèves agricoles existe et est disponible dans notre MRC pour exploiter adéquatement ces sols;

**Considérant** que nous souhaitons que les revenus nets dégagés par la récolte des cultures au Témiscamingue participent au roulement de l'économie local;

**Considérant** que les cédants, soit des producteurs agricoles, ont contribué à l'économie du Témiscamingue et qu'on ne peut les priver du fruit du travail d'une vie;

**Considérant** que la MRC de Témiscamingue désire apporter son soutien à la relève agricole pour une accessibilité aux terres agricoles à des prix abordables, mais tout en étant compétitif à la valeur marchande réelle dans des conditions normales de marché;

### **En conséquence,**

Il est proposé par M. Bernard Flébus  
appuyé par M. Denis Pâquet  
et résolu unanimement

- ❖ Que la MRC de Témiscamingue réclame du ministre de l'Agriculture, des Pêcheries et de l'Alimentation du Québec la mise en place d'avantages comparatifs, en faveur des fermes familiales, notamment :

- En formant un comité, au sein du gouvernement et incluant des représentants de la relève et des cédants, afin de proposer des pistes de solutions pour favoriser la relève, le transfert d'entreprises agricoles et la pérennité du secteur agricole et agroalimentaire;
- En réaffirmant l'intérêt, dans la société québécoise, pour une agriculture d'abord familiale et surtout propriétaire de ses moyens de production.

**08-15-364**

**Prochain GAMME – Sujet : Apport du secteur agricole et agroalimentaire.**

Lors d'une rencontre du comité tenue le 10 juillet 2015, les membres ont convenu de tenir un GAMME sur l'apport du secteur agricole et agroalimentaire du Témiscamingue.

Comme la valorisation de la profession et du secteur agricole et agroalimentaire est une action issue du PDZA, par la tenue d'un GAMME sur l'agriculture comme tel, le comité souhaite reconnaître l'apport du secteur agricole et agroalimentaire au Témiscamingue, de même que son importance dans la vie de tous les jours. Ce secteur d'activités doit devenir une valeur véhiculée et inculquée au sein de la population.

Depuis toujours, la MRC a toujours reconnu l'apport de la forêt pour le développement économique de la MRC; le domaine agricole l'est tout autant. De même, le comité souhaite également connaître les retombées économiques du secteur agricole et agroalimentaire au Témiscamingue et ses impacts sur la région.

Un devis a été produit afin de cibler les bonnes personnes-ressources qui viendront épauler l'équipe pour cette journée de réflexion sur l'apport de l'agriculture dans la MRC. L'objectif général de ce GAMME est d'outiller les élus municipaux pour des prises de décision plus éclairées entourant le secteur agricole et agroalimentaire du Témiscamingue.

L'événement aura lieu le jeudi 29 octobre 2015 en soirée. Un souper, à base de produits régionaux, sera servi sur place.

**08-15-365**

**Nomination d'un représentant sur la Table régionale de la faune.**

Il est proposé par M. Daniel Barrette  
appuyé par M. Bernard Flébus  
et résolu unanimement

- ❖ De procéder à la nomination de M. André Pâquet comme représentant de la MRC de Témiscamingue sur la Table régionale de la faune.

**08-15-366**

**Élections fédérales – Jour du scrutin le 19 octobre 2015.**

Le 2 août 2015, le premier ministre, M. Stephen Harper, a demandé la dissolution de la Chambre des communes, afin que le scrutin de la 42<sup>e</sup> élection fédérale se tienne le 19 octobre 2015. La campagne électorale durera 78 jours.

À la dissolution de la Chambre, les conservateurs détenaient 159 sièges contre 95 pour le NPD, 36 pour les libéraux, deux pour le Bloc québécois, deux pour le parti Forces et démocratie et deux pour le Parti vert. Il y avait huit députés indépendants et quatre sièges vacants.

Pour le comté de l'Abitibi-Témiscamingue, quatre candidats sont en liste, à savoir :

- M<sup>me</sup> Christine Moore, députée du NPD (sortante);
- M. Yvon Moreau, candidat pour le parti du Bloc québécois;
- M<sup>me</sup> Claude Thibault, candidate pour le Parti libéral;
- M<sup>me</sup> Aline Bégin, candidate pour le Parti vert.

Au fil du temps, une tradition s'est installée et la MRC de Témiscamingue se donne un point d'honneur de prévoir un moment d'échange privilégié, entre les élus et les candidats, lors des campagnes électorales fédérales et provinciales. Pour les élus, il importe d'informer des projets et défis, mais également de sensibiliser les candidats aux réalités, enjeux et préoccupations du milieu municipal, en lien avec les relations avec le gouvernement fédéral. Qui plus est, il s'agit d'une excellente occasion pour d'élaborer davantage sur les idées et visions des candidats sur le développement du Témiscamingue.

Ces quatre candidats seront invités à venir rencontrer les élus, le 16 septembre 2015, à 17 h 30.

#### **08-15-367**

#### **Nomination d'un représentant à l'Association forestière de l'Abitibi-Témiscamingue.**

**Considérant** le désistement de M. Bruno Boyer à titre de représentant de la MRC de Témiscamingue à l'Association forestière de l'Abitibi-Témiscamingue;

Il est proposé par M. Daniel Barrette  
appuyé par M. Mario Drouin  
et résolu unanimement

- ❖ De procéder à la nomination de M. Norman Young, comme représentant de la MRC de Témiscamingue à l'Association forestière de l'Abitibi-Témiscamingue.

#### **08-15-368**

#### **Dépôt de résolutions à l'assemblée générale annuelle de la Fédération québécoise des municipalités.**

Il est proposé par M<sup>me</sup> Édith Lafond  
appuyé par M. Alain Flageol  
et résolu unanimement

- ❖ Que les résolutions suivantes soient déposées, pour fins de discussion, lors de l'assemblée générale annuelle de la FQM, qui aura lieu les 24 et 26 septembre 2015 :
  - Résolution n<sup>o</sup> 08-14-327 : Diminution des coûts d'élection pour le préfet élu au suffrage universel;
  - Résolution n<sup>o</sup> 11-14-488 : Demande d'appui de la MRC des Maskoutains concernant la prescription applicable pour un recours (règlements sur l'abattage d'arbres);

- Résolution n° 04-15-197 : Maintien du crédit d'impôt pour les pompiers volontaires;
- Résolution n° 09-13-455 : *Loi sur l'acquisition de terres agricoles par des non-résidents.*

M. Norman Young intervient en rappelant l'importance que la Fédération québécoise des municipalités (FQM) puisse prendre en compte la dynamique des municipalités et MRC, qui partagent leur territoire avec des communautés autochtones. Une lettre sera rédigée en ce sens, pour sensibiliser la FQM à jouer un rôle plus actif, au niveau des relations avec les communautés autochtones.

**08-15-369**

**Demande au ministère de l'Énergie et des Ressources naturelles (MERN), d'accorder aux MRC, 100 % des revenus générés par la délégation de la gestion foncière et de la gestion de l'exploitation du sable et du gravier sur les terres du domaine de l'État.**

**Attendu que** le Programme de délégation de la gestion foncière, du sable et du gravier a fait l'objet d'une entente entre les unions municipales et le gouvernement en 1998 et que cette entente est échue;

**Attendu que** plusieurs MRC, dont la MRC de Témiscamingue, ont adhéré à ce programme. Avec l'expérience, il semble que les responsabilités conservées (essentiellement les poursuites judiciaires et la consultation des Premières Nations) par le MERN (par rapport aux responsabilités assumées par les MRC) ne justifient peut-être pas que le gouvernement conserve 50 % des revenus;

**Attendu que** dans un autre dossier, celui des orientations sur les forêts de proximité, le gouvernement offre 100 % des revenus, aux MRC délégataires;

**Attendu que** lors du Rendez-vous des régions du 3 juin 2015, tenu par la Fédération québécoise des municipalités, il est clairement ressorti que les revenus des municipalités locales et des MRC devaient être augmentés par le transfert des crédits correspondant à l'exercice de leurs responsabilités et de leurs nouvelles compétences;

Il est proposé par M. Jocelyn Aylwin  
appuyé par M. Jean-Yves Parent  
et résolu unanimement

- ❖ Que la MRC de Témiscamingue demande au MERN d'accorder aux MRC, 100 % des revenus générés par la délégation;
- ❖ Que la présente résolution soit déposée pour fins de discussion, lors de l'assemblée générale annuelle de la FQM devant avoir lieu les 24 et 26 septembre 2015.

Cette demande pourrait être portée par la FQM, dans ses revendications liées au Pacte fiscal, à la nouvelle gouvernance de proximité et aux outils de développement.

**Développement économique – Séance extraordinaire à tenir.**

**08-15-370**

Les élus prennent acte de la tenue d'une séance extraordinaire le 9 septembre 2015. Un caucus aura lieu de 19 h à 20 h 30, suivi de la séance publique. Sujet à l'ordre du jour : Projet de loi 28 en matière de gouvernance en développement économique.

**08-15-371**

**Période de questions de l'assistance (CM, art. 150).**

**2<sup>e</sup> partie**

Un membre de l'assistance émet une question en lien avec la campagne de sensibilisation en gestion des matières résiduelles (capsules vidéos).

**08-15-372**

**Levée de l'assemblée.**

Il est proposé par M. Norman Young  
appuyé par M. Jean-Yves Parent  
et résolu unanimement

❖ Que l'assemblée soit levée.

**N. B. : Prochaines réunions :**

- Conseil des maires (extraordinaire) : 9 septembre 2015
- Conseil des maires : 16 septembre 2015

Il est 21 h 15.

\_\_\_\_\_  
Arnaud Warolin, préfet

\_\_\_\_\_  
Lyne Gironne, d. g. – sec.-trés.

**AVIS : Le présent procès-verbal demeure un « PROJET », tant et aussi longtemps qu'il n'a pas été adopté par le conseil des maires lors d'une séance subséquente.**